



**STRATÉGIE NATIONALE
DE PRÉVENTION ET DE LUTTE
CONTRE LA PAUVRETÉ**
#FranceSolidaire

SIGNATURE DE LA CONVENTION 2022 RELATIVE À LA STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Jeudi 1er Décembre 2022
Palais de la Source – Saint-Denis

LE MOT DU PRÉFET DE LA RÉUNION

Lancée en septembre 2018 par le Président de la République, la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté ambitionne de lutter contre la reproduction des inégalités sociales et la précarité des jeunes, de mieux accompagner vers l'activité pour sortir de la pauvreté, de renforcer l'accès aux droits et lutter contre les inégalités de santé.

Dans ce cadre et depuis 2019, l'État apporte au plan national un soutien financier pour lutter contre la pauvreté avec plusieurs dispositifs, comme la garantie d'activité ou les petits déjeuners à l'école. Il développe également un partenariat avec les Conseils départementaux, comme à La Réunion, pour que soient déployées les actions en faveur des publics en difficulté.

La Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE) conclue entre l'État et le Département pour une durée de trois ans, de 2019 à 2021 est aujourd'hui prolongée en 2022. L'État continue d'apporter son soutien financier aux actions du Département dans le cadre de cette convention à hauteur de près de 7,7 M€ pour l'année 2022. En ajoutant des actions financées directement notamment par l'insertion et l'emploi, l'État aura financé plus de 11 M€ contre la pauvreté en 2022 à La Réunion et au total 37 M€ depuis 2019.

Les actions de la stratégie pauvreté conduites dans le cadre de ce partenariat exemplaire portent sur la mise en œuvre de missions essentielles comme l'accompagnement des jeunes de l'aide sociale à l'enfance à leur sortie du dispositif ou bien encore le développement de l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA qui constituent l'axe majeur de cette nouvelle convention.

En effet, la priorité de l'État et du Département est la sortie de la pauvreté des publics fragiles par l'insertion par l'emploi.

Des actions d'initiatives locales sont également menées répondant aux besoins du territoire autour de grands axes d'intervention comme le développement de la prévention spécialisée en faveur des jeunes, le renforcement des actions de soutien à la parentalité, la lutte contre le décrochage scolaire, le déploiement d'une politique d'aide alimentaire territorialisée et mise en place d'une politique d'insertion par la culture et par le sport.

En accord et en complémentarité avec l'État, la collectivité départementale a également fait le choix de renforcer son action dans le cadre de l'aide alimentaire, d'initier une démarche « d'aller vers » ses publics vulnérables afin d'intervenir en amont de la survenance des difficultés, de mettre l'accent sur une politique de prévention aux addictions et de prévention spécialisée, en direction de la jeunesse.

Ainsi, cette politique publique permet, avec le financement et l'engagement concret de plus de 200 actions, touchant plusieurs milliers de personnes et portées par une centaine d'acteurs œuvrant dans le champ des solidarités et de l'insertion, en faveur des personnes ou familles les plus en difficulté.

Je tiens à saluer et à remercier l'engagement de tous les acteurs investis à la mise en œuvre de ce plan et qui œuvrent au quotidien aux côtés des Réunionnais les plus fragiles.

Très sincèrement,

Jérôme Filippini
Préfet de La Réunion

LE MOT DU PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT

Même si la tendance est à une diminution du taux de pauvreté durant la dernière décennie, en 2019, près de quatre Réunionnais sur dix vivaient sous le seuil de pauvreté. 20%, des adultes sont pauvres durablement, dont une grande majorité de familles monoparentales. En 2018, la grande pauvreté concernait 120 000 personnes.

Chef de file de l'action sociale, le Département s'attache à assurer un engagement quotidien pour accompagner ces publics. Cet engagement a pris une nouvelle dimension il y a 3 ans lors de la signature de la première convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi.

Pour la période 2019-2021, 26 millions d'euros ont été consacrés à l'accompagnement des Réunionnais sur différents axes : la prévention des sorties sèches de l'ASE, le renforcement des compétences des travailleurs sociaux, l'amélioration du service public de l'insertion, l'accompagnement des personnes vulnérables, la prévention et l'accompagnement à la fonction parentale, l'accès et le maintien dans le logement, le « Droit au sport et à la culture » comme vecteur d'insertion, et la lutte contre l'illettrisme, l'illectronisme et l'innumérisme.

La deuxième convention que nous signons ce jour, d'un montant total de 11,3 millions d'euros vise à poursuivre cet accompagnement des publics les plus démunies, tout en mettant un accent particulier sur l'insertion des bénéficiaires du RSA, en appui du Programme départemental d'insertion 2022 – 2024.

Le chemin à parcourir est encore long, tant la situation sociale et économique à La Réunion demeure hors norme.

Mais force est de reconnaître que ce sens de l'unité et de la Solidarité porte ses fruits et qu'il permet d'inverser la courbe de la pauvreté. Nous voulons poursuivre cette dynamique, continuer à accompagner les familles réunionnaises les plus fragiles et amplifier ce travail partenarial.

Cette convention constitue le socle de cet engagement qui doit nous amener à toujours mieux servir les Réunionnais, et les accompagner sur la voie de l'insertion de l'épanouissement individuel et collectif.

Cyrille Melchior
Président du Conseil départemental de La Réunion

L'INSERTION DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA...

Lancée en septembre 2018 par le Président de la République, la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté ambitionne de **lutter contre la reproduction des inégalités sociales dès le plus jeune âge et sortir durablement de la pauvreté par l'emploi**. Elle se décline autour de 5 grands engagements :

1. **Agir pour l'égalité des chances et les droits fondamentaux des enfants,**
2. **Garantir un parcours de formation pour les jeunes, les aider à construire leur avenir,**
3. **Renforcer l'accès aux droits et rendre la vie quotidienne plus facile,**
4. **Lutter contre les inégalités de santé,**
5. **Mieux accompagner vers l'activité pour sortir de la pauvreté**

Dans ce cadre et depuis 2019, l'État apporte au plan national des moyens financiers pour améliorer ou créer de nombreux dispositifs, comme la garantie d'activité ou les petits déjeuners à l'école. Il développe également un **partenariat avec les Conseils départementaux, dont celui de La Réunion** pour qu'il puisse développer ses actions en faveur des publics en difficulté, chacun apportant un montant de crédits équivalent pour la mise en œuvre des actions.

Dans le contexte de La Réunion, qui à la fois connaît un fort développement économique et la persistance de la pauvreté à un niveau élevé, la réussite de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté constitue un enjeu essentiel pour le territoire.

Une convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE) entre l'État et le Département, a été conclue pour une durée de trois ans, de 2019 à 2021 et prolongée en 2022. Elle est signée ce jeudi 1^{er} décembre entre le Préfet et le Président du Conseil départemental.

L'État apporte son soutien financier aux actions du Département dans le cadre de cette présente convention, au titre de la dotation nouvelle pour l'année 2022, à hauteur de près de **7,7 M€**.



..AXE MAJEUR DE LA NOUVELLE CONVENTION



Les actions conclues sont de 2 niveaux :

- Des **actions socles**, qui consolident l'action des services du Conseil départemental dans la mise en œuvre de ses missions, et notamment sur 3 missions essentielles : organisation d'un accueil social inconditionnel et identification de référents de parcours accompagnement des bénéficiaires du RSA ;
 - Des **actions d'initiatives locales**, qui répondent aux besoins du territoire principalement autour de grands axes d'intervention : développement de la prévention spécialisée en faveur des jeunes, renforcement des actions de soutien à la parentalité, lutte contre le décrochage scolaire, fluidification du parcours résidentiel, déploiement d'une politique d'aide alimentaire territorialisée et mise en place d'une politique d'insertion par la culture et par le sport, développement de l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA.
- En accord et complémentarité avec l'État, la collectivité départementale a également fait le choix de renforcer son action dans le cadre de l'aide alimentaire, d'initier une démarche « **d'aller vers** » ses publics vulnérables afin d'intervenir en amont de la survenance des difficultés, de mettre l'accent sur une politique de prévention aux addictions et de prévention spécialisée, en direction de la jeunesse.

Les mesures concourant à **l'insertion des bénéficiaires du RSA, en continuité de l'année dernière, constituent désormais l'axe majeur de cette nouvelle convention.**

L'État a également assuré directement le financement, pour **4 M€**, d'environ 80 actions.

Ainsi, cette politique publique permet, avec le financement et l'engagement concret de **plus de 200 actions**, touchant plusieurs milliers de personnes et portées par une centaine d'acteurs œuvrant dans le champ des solidarités et de l'insertion, en faveur des personnes ou familles les plus en difficulté.

LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ, GRANDE CAUSE DÉPARTEMENTALE

Le taux de pauvreté à La Réunion est passée de 52% à moins de 40% durant la dernière décennie. Malgré cette diminution, les élus du Département demeurent pragmatiques et lucides sur la réalité qui touche des milliers de familles réunionnaises. Même si la pauvreté recule, le combat est loin d'être gagné.

Des récentes études de l'INSEE commandées par le Département confirment cette réalité :

- **37% de la population réunionnaise vit en dessous du seuil de pauvreté.** Cette situation implique non seulement une **pauvreté monétaire**, mais aussi des **privations matérielles et sociales**.
- **20% des adultes sont pauvres durablement**, dont une grande majorité de familles monoparentales.

Plus que jamais, la lutte contre la pauvreté constitue **une grande cause départementale**.

L'EMPLOI, MEILLEUR LEVIER POUR UNE MEILLEURE PROTECTION

L'INSEE a aussi confirmé que l'emploi constitue la meilleure protection contre la pauvreté, puisqu'il constitue un levier pour ne pas y tomber, ou pour en sortir. L'emploi demeure ainsi la clé pour une meilleure protection contre la pauvreté

A ce titre, conformément à l'instruction gouvernementale du 19 janvier 2022 relative aux conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE), **l'insertion des bénéficiaires du RSA est placée au cœur de l'action départementale**.



LA PREMIÈRE CONVENTION 2019-2021

La convention d'appui adoptée en Séance Plénière du 21 décembre 2018 a défini des priorités conjointes entre l'Etat et le Département déclinées sous la forme d'engagements réciproques comme suit :

1. Un **socle d'engagements communs** à l'ensemble des départements, axé sur trois thématiques prioritaires :

- Première thématique commune portant sur **les enfants et les jeunes**, ayant pour objectif l'interdiction à terme des sorties sèches de l'ASE.
- Deuxième thématique commune visant à **renforcer les compétences des travailleurs sociaux** en actionnant deux leviers : la mise en œuvre du premier accueil social inconditionnel de proximité sur l'ensemble du territoire, et l'identification d'un référent unique pour l'utilisateur.
- Troisième thématique consistant à **améliorer le Service Public de l'Insertion** à travers 2 actions phares : l'appui au processus d'orientation afin de réduire les délais d'orientation des bénéficiaires du RSA à 1 mois et la mise en œuvre de la garantie d'activité, incluant la démarche d'accompagnement globale.

2. Un **corpus d'engagements à l'initiative du territoire** afin de tenir compte des spécificités sociales de notre île sur plusieurs aspects, à savoir :

- Le déploiement d'une politique de prévention spécialisée dans une logique de maillage territorial
- Le renforcement des actions d'accompagnement à la fonction parentale.



DES RÉSULTATS CONCRETS, QUANTIFIABLES ET DE QUALITÉ

Au total, sur la durée de la première convention 2019 – 2021 qui ne compte pas moins de 7 avenants, ce sont **26 millions d'euros** qui ont été consacrés à la mise en œuvre du plan à l'échelle territoriale avec des résultats concrets, quantifiables et de qualité.

ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES VULNÉRABLES

Le Département accompagne les personnes vulnérables en s'inscrivant dans une démarche « d'aller vers » ces publics à travers

- la création de la caravane de l'accès aux droits et de l'information,
- le soutien de la solidarité familiale avec le renforcement des services à domicile la nuit, le week-end,
- le développement des solutions d'hébergement pour les jeunes sans ressources, etc.

PLAN DE PRÉVENTION

Un programme d'accompagnement à la fonction parentale a permis la mise en place de Week_end parentalité (WEP) offrant un moment de répit à des familles en proie à de grandes difficultés, en vue d'accéder plus sereinement à un accompagnement ultérieur par des professionnels dédiés. Des actions d'éducation populaire ont également été mises en œuvre.

ACCÈS ET DE MAINTIEN DANS LE LOGEMENT

Le Département a mis en place une démarche d'aller vers dans le cadre de la prévention des expulsions, un renforcement de l'accompagnement au maintien dans le logement, de l'accès aux dispositifs FSL et d'amélioration de l'habitat.

SPORT ET CULTURE COMME VECTEUR D'INSERTION

Le Département fait valoir le « Droit au sport et à la Culture » avec une sensibilisation des populations en situation d'exclusion sociale, le soutien à des projets visant l'accès à la culture par les publics défavorisés, l'aide à l'achat d'une 1^{ère} licence sportive.

LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME, L'ILLECTRONISME, ET L'INNUMÉRISME

Le Département renforce le lien « école-famille », en développant l'implication et la participation des parents dans la scolarité de leurs enfants afin de créer les conditions de la réussite à l'école pour les enfants.

Il agit aussi auprès des clubs de 3^{ème} âge afin de limiter les effets de la fracture numérique chez ces personnes.



CALPAE 2022 : 11,3 M€ POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES PLUS VULNÉRABLES

Dans le cadre de la nouvelle convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPEA) signée ce 1er décembre 2022 par Jérôme Filippini, Préfet de La Réunion et Cyrille Melchior Président du Département, **11,3 M€** de crédits seront délégués au Département par l'État, pour la mise en place d'un programme d'actions ambitieux visant à apporter les réponses appropriées aux publics les plus démunis.

Conformément à l'instruction gouvernementale du 19 janvier 2022 relative aux CALPAE, le Département **place l'insertion des bénéficiaires du RSA (BRSA) au cœur de ses actions.**

En ce sens, une quinzaine d'**actions prioritaires inscrites à notre Programme départemental d'insertion 2022-2024 (PDI)** ont pu émerger à cette convention, pour un montant de près de **5M€.**

Parmi les actions majeures, on peut citer :

- La coordination et mutualisation des moyens de proximité,
- L'amplification des actions d'éducation budgétaire,
- Le développement des modes de garde d'enfants conventionnés,
- Le financement du recours aux prestations de garde d'enfant,
- Le développement de l'intermédiation locative pour l'habitat temporaire ,
- La création des packages « insertion logement »,
- L'identification et accompagnement des entreprises exemplaires ,
- Le renforcement de la préparation des allocataires à l'emploi
- Le renforcement des actions de professionnalisation et de formation des bénéficiaires

Plusieurs **actions d'initiatives départementales** sont reconduites (plus une nouvelle) pour un montant de **5,5M€** dont :

- L'aide alimentaire (1.5M€)
- La médiation sociale (1,4M€)
- La stratégie départementale de prévention dans une démarche « Aller vers » (667 550 €)
- La prévention parentalité (Week-end parentalité, médiation familiale, espaces de rencontres labellisées, espaces de parentalité et prévention santé /addiction) (250 000 €)
- Améliorer l'accompagnement des femmes victimes de violence avec leurs enfants en centre dédié (202 875 €)
- La médiation familiale (100 000€)
- Les Jardins familiaux et circuits courts (jardins partagés) (100 000 €)
- Crèches AVIP (100 000 €)
-

La nouvelle action concerne la prévention santé et lutte contre les addictions, pour un montant de 500 000€

A ces actions s'ajoutent les **mesures dites « socles »**, communes à tous les départements qui sont financées par l'Etat à hauteur de **761 284 €**

DÉROULÉ

8h30 : Discours de Cyrille Melchior, Président du Conseil départemental de La Réunion
Discours de Jérôme Filippini, Préfet de La Réunion

8h40 : Présentation enjeux / objectifs SP par Nathalie Anoumby

8h50 : Témoignage de 2 opérateurs associatifs intervenant dans le cadre du pôle ressource handicap : ALEFPA
(Directeur Territorial Océan Indien et Directeur du Pôle Médico Social Est) et d'un bénéficiaire

9h00 : Témoignage d'un opérateur associatif intervenant dans la médiation sociale (Croix Rouge) et dans l'accompagnement budgétaire (SCOPAD) + 1 jeune

9h10 : Présentation de l'action 15 du PDI : faciliter le recours aux prestations de garde d'enfants.

9h20 : Témoignage d'un opérateur associatif (Association de proximité Sainte-Marie APSM financé au titre de l'AMI) intervenant dans l'aide aux personnes vulnérables (soutien aux personnes en difficultés pour des petits travaux de bricolage / jardinage) (2 animateurs + 1 bénéficiaire)

9h30 : Signature de la convention

Contacts Presse

Département de La Réunion Direction de la Communication

Virginie Elsass • 0692 974 389 • virginie.elsass@cg974.fr

Pana Rakoto - 0692 974 533 - pana.rakoto@cg974.fr